

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt trois et le dix huit avril à 19h30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2023

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Jean-Pierre JACQUIER, Elodie LEFEBVRE, Catherine PATTE RULFO, David AMIEUX, Sylvain PROTIERE
Pouvoirs de : Gilles JUGES à Béatrice ALBERT et Valérie LANDRY BUCH à David LE GUEN

Secrétaire de séance : Catherine PATTE RULFO

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le souhait de l'acquisition de l'ancienne déchetterie de Villar d'Arène dont l'exploitation a cessé en 2021 suite à l'aggravation des désordres structurels liés à un glissement de terrain.

Les parcelles concernées sont :

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

- Section A, numéro 1625 pour une contenance de 02a 96ca ;
- Section A, numéro 1634 pour une contenance de 47a 34ca ;
- Section A, numéro 1635 pour une contenance de 10a 89ca.

La communauté de communes du Briançonnais a depuis procédé à la création puis à l'ouverture au public en septembre 2021 d'une nouvelle déchetterie pour la Haute-Romanche sur le site du Grand Clôt à la Grave.

Afin de réaliser un projet communal sur le site de l'ancienne déchetterie, la communauté de communes du Briançonnais propose une acquisition à l'euro symbolique et précise que dans cette hypothèse, le projet communal qui sera réalisé sur cette emprise ne pourra bénéficier du fonds de soutien et de solidarité territoriale. Une dépollution du site sera demandée.

29/2023

OBJET
ACHAT TERRAIN
ANCIENNE
DECHETTERIE A
L'EURO
SYMBOLIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- Acquérir le terrain de l'ancienne déchetterie à l'euro symbolique.
- De demander la dépollution du site
- D'autoriser le maire à signer tous les actes devant intervenir à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdit

Pour copie conforme,

Le Maire,
Olivier FONS

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 005-210501813-20230418-D292023-DE

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

